

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Séance du 22 Mars 1999
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Nombre
de membres : 42

Votants présents : 37

Tous les délégués

sauf

MM. WELTZER, WEISHAAR J., BAUMANN, MEYER Ch., GROSS -excusés-

MM. GANGLOFF, WEISBECKER (excusés) qui étaient représentés respectivement
par MM. MORITZ et HOCH.

Dél. N° 9 /1999

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL D'ANIMATION ET DE
DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE
LA COMMUNICATION**

Le Président informe le Conseil Communautaire que suite à l'expérience positive de création du réseau intranet entre les Communes de la Vallée de la Sauer, et dans le cadre de la mise en place du plan visant à favoriser le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le Bureau propose la création d'un poste de contractuel pour une durée d'un an.

Cet agent sera chargé du développement de ces nouvelles technologies dans la Vallée de la Sauer et de leur accès à l'ensemble des habitants, mais aussi aux entreprises, associations et services de la Vallée.

Le Conseil Communautaire,

***- VU le plan de développement des nouvelles technologies de
l'information et de la communication pour la Vallée de la Sauer***

- VU le Budget Primitif 1999

***- CONSIDERANT la proposition du Bureau de créer un poste
contractuel pour une durée d'un an***

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

***- de créer -pour une durée d'un an- un poste d'agent contractuel chargé
de :***

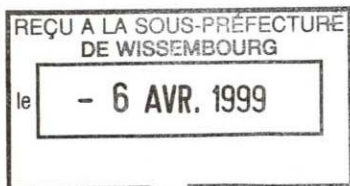
***. la mise en œuvre du plan de développement des nouvelles
technologies dans la Vallée de la Sauer pour leur accès à
l'ensemble des habitants, des entreprises, des associations
et des services de la Vallée de la Sauer***

. la mise en œuvre des actions de maintenance, d'animation et de développement

- de donner délégation au Bureau pour préciser la mission et fixer le niveau de rémunération de l'agent

- de charger le Président de procéder à la déclaration de vacance du poste et au recrutement de l'agent

- d'autoriser le Président à signer tous documents y afférents.



Pour copie conforme

MORSBRONN-LES-BAINS, le 23 mars 1999

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be "Bernard Logel".